



TELETRAVAIL : sans remboursement des frais c'est NON !

Nous le craignons au tract précédent, la direction l'a fait.

Malgré les multiples propositions de vos organisations syndicales sur différentes formes de remboursement de frais télétravail (frais journaliers payé au mensuel, prime à l'année sur différents montants ou périodes pour impacter le moins possible le projet de scission en cours...), la direction a choisi de rester inflexible sur sa position et de n'engager AUCUNE participation financière de compensation pour les frais engagés pour les jours télétravaillés (attention, les tickets restaurants sont un dû de traitement égalitaire entre les salariés et n'ont pas de rapport avec le télétravail).

Alors que le gaz et l'électricité connaissent des augmentations de prix sans précédents, que nos concurrents ont des accords mieux-disants que le nôtre (Capgemini : 3,25€/j, Thales et Accenture jusqu'à 35€/mois, Vinci jusqu'à 550€ de prime annuelle, Sopra-Steria 2,5€/J...) ; cette position dogmatique de la direction est inacceptable.

Les organisations syndicales sont également inquiètes des préjudices organisationnels provoqués par ce blocage de la direction.

En effet, en cas de non-signature au 3 janvier, la Direction prévoit d'appliquer les conditions de travail de l'ancien accord via une note unilatérale.

Au-delà de la mesure vexatoire de jeter à la poubelle l'ensemble des autres points négociés avec vos organisations syndicales, le processus veut que cette note passe par une validation du CSE Central, ce qui peut prendre jusqu'à 2 mois avant sa validation et son application effective.

Enfin, étant partie signataire de l'accord national interprofessionnel du 26/11/2020, Atos est déjà engagé à devoir proposer des frais professionnels télétravail dans le cas d'une note unilatérale. La direction doit respecter cet engagement sauf à se placer délibérément dans l'illégalité.

Pourquoi donc cet entêtement, alors qu'il aurait été plus simple de négocier un accord pour arriver au même point ?

Vos organisations syndicales souhaitent un retour à la raison de la part de la direction, et vous accompagneront pour faire valoir vos droits en attendant le dénouement final.